

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 26 octobre 2020

Le 26 octobre deux mille vingt le Conseil Municipal de la commune de LENTIOL, dûment convoqué le 19 octobre 2020 s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30, à la mairie de Lentiol, sous la Présidence de Monsieur Henri COTTINET, Maire.

PRESENTS : MM. Henri COTTINET, Stéphane MACHON, Natacha CANIARD, Frédéric BASSON, Véronique JOLLY, Muriel SOULLIER, Igor UKALOVIC, Rodolphe GROSFILLEY.

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Gwénaél RANC, Françoise ARGOUD, Sabine PELFRENE (pouvoir à Stéphane MACHON)

Secrétaire de Séance : Muriel SOULLIER

Début de séance 18h40

Le compte rendu de la réunion du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Nomination de représentants de la commune suite au renouvellement du conseil municipal :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de nommer :

Un référent ambroisiois :

Le conseil municipal décide de nommer Mme Sabine PELFRENE qui était déjà référent lors du dernier mandat, et qui a souhaité renouveler son engagement.

Un représentant à la Commission sociale Intercommunale du CLH de Bièvre Isère Communauté :

Après un tour de table M Henri COTTINET se propose pour représenter la commune au sein du CLH de Bièvre Isère Communauté.

Un représentant au Comité du Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA) :

Après un tour de table M Stéphane MACHON se propose pour représenter la commune de Lentiol au sein du SIRRA.

Pouvoir de Police administrative spéciale :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que lors de la conférence des maires du 21 septembre dernier qui s'est tenu à Bièvre Isère Communauté, il a été évoqué le fait que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que certains pouvoirs de police spéciale du Maire peuvent être transférés au Président de l'intercommunalité, afin de règlementer les activités pour lesquelles il est compétent. Pour Bièvre Isère Communauté, les pouvoirs de police sont transférés au Président de l'EPCI lorsque l'intercommunalité exerce la compétence correspondante, en l'absence d'opposition d'un maire :

- Police de la réglementation de l'assainissement,
- Police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers
- Police de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage (interdiction de stationnement en dehors des aires)
- Police en matière d'habitat (sécurité des équipements communs des immeubles, des ERP à usage d'hébergement, des immeubles menaçant ruine).

Toutefois, les maires des communes peuvent faire le choix de s'opposer à ce transfert, dans le délai de 6 mois suivant l'élection du Président de l'intercommunalité. Cette décision doit faire l'objet d'un arrêté signé par le Maire et qui sera ensuite transmis à la communauté de communes.

Il est décidé de ne pas transférer le pouvoir de police administrative spéciale lié à la compétence habitat.

Taux de la Taxe d'Aménagement 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le taux de la taxe d'aménagement, part communale, est actuellement de 2%. Celui du Département étant de 2.5%.

Après discussion les membres du conseil municipal décident de maintenir ce taux pour 2021.

Réf : 2020-32 : Renouvellement du Contrat de M. Gilbert MINODIER.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de travail à durée déterminée de M. Gilbert MINODIER arrive à échéance le 31 Octobre prochain.

Ayant déjà bénéficié de 6 renouvellements de CDD, selon la réglementation en vigueur, la collectivité ne peut lui renouveler une septième fois, mais lui proposer un CDI reprenant les mêmes conditions de rémunération et d'horaire que son contrat actuel. Il a été reçu par le Maire et les adjoints, qui lui ont demandé s'il était d'accord pour renouveler son contrat dans ces nouvelles conditions.

M. MINODIER ayant donné son accord,

Vu les besoins de la commune :

Il est proposé :

- A compter du 01 novembre 2020, M. Gilbert MINODIER sera employé en Contrat à Durée Indéterminée pour une durée de travail hebdomadaire de 16 heures, la rémunération de l'agent sera calculée par référence au 10ème échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, indice brut 459 majoré 402.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide d'accepter les propositions du Maire.

Compte rendu de réunions :

- ✓ Frédéric BASSON : Commission Intercommunale – économie, commerce...

Repas des anciens :

Les courriers d'inscription sont préparés, il ne reste qu'à déterminer de la date de la distribution des colis, qui est arrêtée au samedi 19 décembre après-midi.

Questions diverses :

- Problème de réseau téléphonie mobile : M. Le Maire expose que depuis jeudi dernier le réseau de téléphonie mobile ne fonctionne plus sur le territoire de la commune. Il a reçu de nombreuses réclamations des habitants de la commune. Après avoir multiplié les appels et les interlocuteurs, il semble que ce matin il est trouvé la personne responsable sur notre commune, qui met tout en oeuvre pour rétablir la situation dans les meilleurs délais.
- Panne de l'éclairage public : La mairie a été informée le vendredi 16 octobre que l'éclairage public de la place de la Mairie ne fonctionnait pas. L'intervention du technicien a été demandée. Depuis la fin de la semaine dernière la panne a été résolue.
- Taille des haies : M. Frédéric BASSON informe que les haies ont été taillées par l'employé communal (Route de la Croix Blanche, Place de la Fontaine..) Aussi il ne reste que la taille des haies à la salle des fêtes. Un devis sera demandé à un paysagiste. M. le Maire s'en charge.

- De nombreuses dégradations et incivilités sont à déplorés Place la Mairie (toilettes) et salle des fêtes. La gendarmerie est informée.
- Rodolphe GROSFILLEY a été saisi d'une demande d'un habitant des Feytaux concernant la défense incendie, qui souhaite savoir s'il serait possible de faire des retenues d'eau dans les marres existantes et si oui existe-il des subventions pour ce genre de travaux.
M. Stéphane MACHON propose de se renseigner.

Fin de séance 20h15

Prochaine réunion le vendredi 27 novembre 2020 à 18h30